

DEPENSES	MONTANT TTC	% de l'opération totale	RECETTES	MONTANT	% de l'opération totale
Valeur foncière du terrain + frais de notaire (suivant estimation France Domaine du 8 avril 2022 pour la totalité de la parcelle, soit 5 210 m ²) Valeur à proratiser proportionnellement à la surface cédée après nouvel arpentage	283 000,00 €	9%	Apport de la Commune ou de l'EPCI valorisé	431 237,00 €	14%
Frais de viabilisation (en cours d'estimation) et désamiantage	148 237,00 €	5%			
SOUS-TOTAL TRANCHE RELATIVE AU TERRAIN	431 237,00 €	14%	SOUS-TOTAL TRANCHE RELATIVE AU TERRAIN	431 237,00 €	14%
Etudes préliminaires	64 500,00 €	2%	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	450 701,50 €	14%
Maîtrise d'œuvre et bureau d'études	294 569,00 €	9%	Conseil départemental (20% des dépenses de la tranche travaux HT)	450 701,50 €	14%
Travaux (dont équipements)	2 225 140,00 €	71%	FCTVA (16,404% des dépenses de la tranche travaux TTC)	443 598,44 €	14%
Divers et imprévues	120 000,00 €	4%	Participation du SDIS	1 359 207,56 €	43%
SOUS-TOTAL TRANCHE RELATIVE AUX TRAVAUX	2 704 209,00 €	86%	SOUS-TOTAL TRANCHE RELATIVE AUX TRAVAUX	2 704 209,00 €	86%
TOTAL DE L'OPERATION	3 135 446,00 €	100%	TOTAL DE L'OPERATION	3 135 446,00 €	100%